



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 6 juin 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
53	5	11	10

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, M. JUILLARD, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINEZ, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, Mme CHEVAUCHET, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINAND, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VAREYON), M. GUINET (pouvoir à M. DONZEL), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à Mme BEY).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Claire EMIN, Secrétaire de séance.

Liste des acquisitions et cession opérées par Haut-Bugey Agglomération en 2023.

Rapporteur : Mme ESCODA

L'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire ainsi que sur les tableaux récapitulant toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant pris connaissance de ces divers documents,

Le Conseil d'agglomération,
Par 63 voix pour,

- **APPROUVE** le bilan 2023 des acquisitions et cessions opérées par HBA ainsi que les tableaux récapitulant toutes cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers, tels qu'annexés à la présente délibération.
- **DIT** que ces tableaux seront annexés au compte administratif 2023.

Fait à Oyonnax, le 17 juin 2024.

Le Président,



A blue circular stamp from Haut-Bugey Agglomération is positioned to the left of a blue ink signature. The stamp contains the following text: 'HAUT-BUGEY' at the top, 'CS 80502' and 'F - 01117' in the center, and 'OYONNAX CEDEX' and 'AGGLOMÉRATION' at the bottom. The signature is a stylized blue ink mark that overlaps the right side of the stamp.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Liste des acquisitions et cessions opérées par Haut-Bugey
Agglomération.

.....
Date de décision: 13/06/2024

Date de réception de l'accusé 18/06/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062024_202475

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240613-13062024_202475-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine
Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 23-Acquisitions-cession-HBA2023.pdf (99_DE-001-200042935-
20240613-13062024_202475-DE-1-1_1.pdf)